

LA CHATRE 2013 - INSCRIPTION et REGLEMENT N° :



Article 1 : Organisateur

Le rassemblement pour les 10 ans de l'Amicale A310 4 cylindres et les 40 ans de l'A310 VF est une manifestation privée organisée par

l'Amicale A 310 4 cylindres
4 place Coimbra Le Felibrige B
13090 Aix en Provence.

Le site retenu est le circuit de La Châtre.

Dimanche 21 avril 2013. Horaires : 9h - 19h

Article 2 : Inscriptions.

Ne peuvent s'inscrire à cette manifestation que les propriétaires d'Alpine A310 4 cylindres de type VE, VF ou VG. L'adhésion à l'Amicale A310 4c n'est pas obligatoire pour pouvoir y participer. Les inscriptions sont retenues par ordre de réception (limitées à 120)

Le présent document fait office d'inscription et vous informe du règlement applicable lors de cette manifestation. Il est à nous retourner à l'adresse ci-dessous, complété et accompagné d'un chèque de règlement. En retour, vous recevrez un autocollant numéroté, à apposer sur votre pare-brise pour l'entrée dans l'enceinte du circuit

Article 3 : Obligations générales.

- toute dégradation des infrastructures du circuit et du matériel mis en place par l'organisateur et ses sponsors est à la charge du participant.

- l'organisateur se réserve le droit de contrôler ou de faire contrôler à tout moment le respect des conditions du présent règlement. Le retour de ce document signé par le participant inscrit emporte l'acceptation irrévocable et sans réserve de toutes ces conditions.

- le participant s'engage à renoncer à exercer toute action en responsabilité à l'encontre de la direction du circuit et de l'organisateur en cas d'accident survenu sur le circuit, que ces accidents soient liés à l'utilisation effective de la piste ou qu'ils en soient indépendants.

- l'introduction et la consommation de boissons alcoolisées sont formellement interdites dans l'enceinte du circuit.

- toutes les personnes présentes devront utiliser la « zone pique-nique » et veiller à la propreté des lieux en général.

- l'accès des animaux est formellement interdit dans l'enceinte du circuit.

- l'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol des objets déposés dans l'enceinte du circuit ou à l'intérieur des véhicules, ou d'accident. Le présent règlement signé servant de décharge vis à vis de l'organisateur.

Article 4 : Obligations particulières

- tout roulage sur la piste impose le strict respect du règlement intérieur du circuit.

- ne seront admis à participer au roulage que les véhicules présentant un bon état général de fonctionnement, conformes aux normes constructeur et homologués par le code de la route, ne dépassant pas un niveau sonore de 96 dbA.

- toute transformation rendant le véhicule non conforme, et qui serait la cause d'un accident, engagerait l'entière responsabilité de son utilisateur.

- les roulages se dérouleront par groupes de 8 voitures. La durée sera fonction du nombre de participants. Vitres latérales fermées.

- le port du casque et de la ceinture de sécurité est obligatoire pour le conducteur et son éventuel passager.

- tous les véhicules roulant sur la piste devront être équipés d'un extincteur.

- deux personnes au maximum sont autorisées par voiture sur le circuit. La présence dans le véhicule d'un enfant de moins de 10 ans est interdite.

- pour pouvoir rouler sur le circuit, vous certifiez ne pas être sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants.

- tout changement de véhicule devra être signifié par écrit à l'organisateur

- il n'y a pas de chronométrage : aucun classement des participants ne sera effectué.

- seules les personnes désignées comme pilotes sur le bulletin d'inscription seront autorisées à participer aux roulages.

- chaque conducteur doit assister au briefing et se conformer aux ordres du directeur de piste.

- le participant devra vérifier que sa police d'assurance couvre bien ce type d'activité. Il lui sera demandé, lors de son accueil sur le circuit, de présenter son attestation d'assurance et son permis de conduire. Accès piste impossible si non présentation de ces documents.

- les participants encourent une responsabilité personnelle du fait de la mise en circulation de véhicules terrestres à moteur (loi du 27/02/58 et textes subséquents).

Article 5 : Publicité et communication.

- les participants acceptent d'être photographiés, filmés et à avoir leur voix enregistrée par l'organisateur ou toute autre société ou individu autorisés dans le cadre de cet événement.

Ils acceptent également à titre gratuit l'exploitation de leur image, de celle de leur véhicule et de leur voix par l'organisateur ou toute société ou individu autorisés dans le cadre de cet événement, sur tous supports papier, graphique, vidéo, numérique etc et ce sans limitation de durée.

Article 6 : sécurité piste.

La sécurité sur le circuit sera assurée par des commissaires de pistes et des secouristes.

Vous êtes tenu de lire et de respecter ce règlement. Pour passer une bonne journée, vous devez faire preuve de courtoisie, ne pas casser votre auto, respecter les commissaires, les organisateurs et l'ensemble des participants

Information complémentaire :

- avant cette « journée circuit », vous recevrez un autocollant avec votre N° d'inscription, à coller sur votre pare-brise. Il vous permettra d'entrer dans l'enceinte du circuit avec votre véhicule.

- nous vous présenterons également un maximum d'automobiles qui, comme les Alpine VF, sont équipés du même système d'injection Bosch

INSCRIPTION :

Nom :

Prénom :

adresse :

Code postal :

Ville :

téléphone :

Adresse mail (merci d'écrire lisiblement) :

A 310 4 cylindres type :

N° de série :

N° d'immatriculation :

Je déclare avoir lu et approuvé le présent règlement, recommandations et clauses d'exclusions. Je m'engage à les respecter.

Ce règlement servant de décharge vis à vis de l'organisateur, je certifie exactes les informations données.

Je confirme la validité de :

- mon permis de conduire.

Lu et approuvé

- mon assurance.

- mon contrôle technique.

Date :

signature :

Et je possède le certificat d'immatriculation de mon véhicule.

Le présent document est à retourner, complété et accompagné d'un chèque de 70 euros à l'ordre de l'Amicale A 310 4 C, à l'adresse suivante :

AMICALE A 310 4 cylindres

5 rue de Virecourt

85310 La Chaize le Vicomte

IMPORTANT : nous étudions la possibilité d'un repas à régler sur place pour le dimanche midi.

Eventuellement, nombre de personnes intéressées par cette possibilité :